

Organisation et fonctionnement des comités de qualification de l'OPQIBI

(25/09/24)

1. Répartition des comités de qualification de l'OPQIBI

L'OPQIBI dispose de 7 comités chargés de l'attribution des qualifications relevant des rubriques de la nomenclature dont ils ont la charge.

- **Comité 1 (« AMO ») :**

- Rubrique : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Rubrique : Programmation
- Rubrique : Management de Projet
- Rubrique : Développement durable et qualité environnementale
- Rubrique : Ergonomie

- **Comité 2 (« Environnement ») :**

- Rubrique : Acoustique
- Rubrique : Évaluation environnementale
- Rubrique : Biodiversité et génie écologique
- Rubrique : Pollutions, qualité de l'environnement et santé
- Rubrique : Prévention des risques naturels
- Rubrique : Effets de serre et changements climatiques
- Rubrique : Gestion et traitement des eaux
- Rubrique : Gestion et traitement des déchets

- **Comité 3 (« Infrastructures ») :**

- Rubrique : Terrassements
- Rubrique : Techniques du sol
- Rubrique : VRD
- Rubrique : Transports et mobilité
- Rubrique : Aménagements et ouvrages hydrauliques, maritimes et fluviaux
- Rubrique : Ouvrages d'art
- Rubrique : Ouvrages de stockage

- **Comité 4 (« Bâtiment ») :**
 - Rubrique : Fondations et structures
 - Rubrique : Ingénierie générale bâtiment
 - Rubrique : Second œuvre
 - Rubrique : Déconstruction et réhabilitation
 - Rubrique : Accessibilité/handicap
 - Rubrique : Incendie
 - Rubrique : BIM

- **Comité 5 (« Energie ») :**
 - Rubrique : Fluides
 - Rubrique : Génie climatique
 - Rubrique : Performance énergétique
 - Rubrique : Energies renouvelables
 - Rubrique : Energies conventionnelles
 - Rubrique : Commissionnement

- **Comité 6 (« OPC et maîtrise des coûts ») :**
 - Rubrique : Planification et coordination
 - Rubrique : Maîtrise des coûts

- **Comité 7 « Electricité et restauration » :**
 - Rubrique : Courants forts
 - Rubrique : Courants faibles
 - Rubrique : Sûreté
 - Rubrique : Eclairage
 - Rubrique : Restauration collective et commerciale

2. Les membres des comités de qualification

2.1. Fonction

Les membres des comités décident de l'attribution des qualifications relevant de leur champ de compétences, sur la base des rapports d'instruction qui leur sont présentés par les instructeurs.

Ils se réunissent **5 fois par an** (février, avril, juin, octobre et décembre) selon un calendrier établi un an à l'avance, au siège de l'OPQIBI à Paris (104, rue Réaumur - Paris 2). A titre exceptionnel, une participation des membres à distance est possible.

La durée moyenne d'une réunion de comité varie d'une **demi-journée** à une **journée**.

Les membres des comités sont répartis en 3 collèges :

- Collège A : maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre
- Collège B : prestataires d'ingénierie
- Collège C : intérêts généraux

A noter que l'OPQIBI prend en charge **les frais de déplacement et/ou d'hébergement** liés à la participation des membres aux comités de qualification.

2.2. Niveau requis

Professionnels issus de la maîtrise d'œuvre, de la maîtrise d'ouvrage, d'entreprises de réalisation ou de structures institutionnelles (techniciens, ingénieurs, architectes, économistes, acheteurs, ...), disposant d'une **expérience minimale de 10 ans** en rapport avec les champs d'intervention des comités concernés.

2.3. Formation au processus de qualification

Une formation initiale au processus de qualification et en particulier à la procédure d'instruction est dispensée à chaque nouveau membre de comité. Elle est renouvelée chaque fois que nécessaire.

Un guide lui est remis, accompagné de l'ensemble des documents d'information relatifs au système de qualification OPQIBI.

2.4. Intérêts de devenir membre d'un comité de l'OPQIBI

Intérêts collectifs :

- **Faire monter en compétence** les prestataires d'ingénierie de manière à accroître la qualité des prestations ;
- **Contribuer** au fonctionnement par « tierce partie » du processus de qualification OPQIBI afin de garantir son indépendance, sa transparence et son impartialité ;
- **Renforcer la confiance** des maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre à l'égard du système de qualification OPQIBI.

Intérêts individuels :

- **Échanger** des expériences et des savoir-faire avec des confrères.
- **Se tenir informé** des évolutions technologiques et de l'émergence de nouveaux métiers.
- **Rencontrer** des représentants de prestataires d'ingénierie, de donneurs d'ordre et d'institutionnels, présents au sein des comités.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Stéphane MOUCHOT au 01.55.34.96.33 ou par mail opqibi@opqibi.com